



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mars

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 15 mars 2024

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, M. Yannick ROLLAND, M. David CARNICELLI, Mme Marielle AUVRAY, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Hervé KIKI

Mme Fabienne SANTACROCE a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Mme Brigitte CLARISSE a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

M. Jean-Michel LAVAL a donné procuration à M. Jacques CHETAH

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Henri POIROI

Mme Aude LEGRAS a donné procuration à M. Yannick ROLLAND

Absents excusés :

Absents : M. Jérôme SIRET, Mme. Sonia MAHOSSEM, M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- **CONTRE :**
- **ABSTENTION :**
- **POUR : 20**

Délibération n° 24/2024

Objet : Vote du budget 2024 – Budget annexe des ordures ménagères de la commune de Boulouparis.

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 Juillet 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;

- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 Décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce Territoire ;

- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Exposé des motifs :

La gestion des déchets ménagers étant un service public industriel et commercial, elle doit faire l'objet d'un budget annexe au budget principal communal. Il est préparé et proposé par le maire, sous l'égide du conseil municipal et le contrôle administratif du haut-commissaire.

Ce budget, établi en sections de fonctionnement et d'investissement, autorise les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il comprend les ressources nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement à effectuer au cours de l'exercice pour lequel il a été voté.

La section de fonctionnement est présentée par chapitres et celle d'investissement par opérations selon les normes comptables en vigueur.



Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre, c'est-à dire que les inscriptions budgétaires des ressources équivalent à celles des dépenses.

La présente délibération concerne le budget annexe des ordures ménagères 2024 de la commune de Boulouparis, en diminution de 4,81 % par rapport à celui de l'exercice 2023, du fait notamment de l'optimisation du marché public de gestion des ordures ménagères, permettant ainsi d'absorber pour partie l'augmentation de la contribution au SIVM SUD pour la gestion du centre de tri et de transfert (CTT).

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le budget annexe des ordures ménagères 2024 de la commune de Boulouparis, dont la balance globale est arrêtée à la somme de **cinquante-et-un millions quatre cent quatre-vingt-trois mille cent soixante-et-un (51 483 161) francs CFP** et mouvementée de la manière suivante :

Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section de fonctionnement</i>					
F	D	002	Résultat d'exploitation reporté	4 951 353	
F	D	011	Charges à caractère général	20 139 000	
F	D	65	Autres charges de gestion courante	21 326 000	
F	D	67	Charges exceptionnelles	50 000	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 000	
Total dépenses section de fonctionnement				47 316 353	
F	R	70	Ventes des services, du domaine et ventes diverses	30 000 000	
F	R	77	Subventions exceptionnelles	17 237 276	
F	R	78	Reprises sur provisions et sur dépréciation	79 077	
Total recettes section de fonctionnement				47 316 353	

Section	Sens	Opération/ Chapitre	Intitulé opération/Chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
<i>Section d'investissement</i>					
I	D	121	Achat des bacs 2021	143 656	
I	D	221	Achat des bacs	4 023 152	
Total dépenses section d'investissement				4 166 808	
I	R	001	Résultat d'investissement reporté	3 316 808	



I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 000	
Total recettes section d'investissement				4 166 808	
TOTAL DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES				51 483 161	

Article 2 :

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 	<i>1^{er} adjoint</i> Karimz CREUGNET 	<i>2^{ème} adjointe</i> Valérie TRAHAN	<i>4^{ème} adjointe</i> Valentine TOFILI 
<i>5^{ème} adjoint</i> Henri POIROI 	<i>6^{ème} adjointe</i> Josiane LECHANTEUR 	<i>Conseillère municipale</i> Fabienne SANTACROCE	<i>Conseiller municipal</i> Yannick ROLLAND 
<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI 	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY 	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN	

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le/..../.....

Le maire
Pascal VITTORI




COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Province Sud